

Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité d'Hébertville-Station

S É A N C E O R D I N A I R E D U 6 S E P T E M B R E 2 0 1 6

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, située au 5 rue Notre-Dame, le mardi 6 septembre 2016, à 19 h 30.

Présents : M. Réal Coté, Maire
 Mme Gyna Simard conseillère # 1
 M. Robin Côté, conseiller # 2
 M. François Maltais, conseiller # 3
 M. Hamid Benouanass, conseiller # 4
 M. Pascal Vermette, conseiller # 5
 M. Michel Claveau, conseiller # 6

Formant quorum.

Également présent.

M. Dave Corneau, directeur général.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION :

- 2.A) *Lecture et acceptation de l'ordre du jour;*
- 2.B) *Exemption de la lecture du procès-verbal, séance ordinaire du 1^{er} août 2016;*
- 2.C) *Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 1^{er} août 2016.*

3. DROIT DE PAROLE

4. RÉSOLUTIONS :

- 4.A) *Caserne – État de la situation;*
- 4.B) *Services professionnels juridiques – Entente de services;*
- 4.C) *Maison des jeunes - Subvention;*
- 4.D) *Terrain de soccer – Investissement comité des loisirs;*
- 4.E) *Modification au code d'éthique des élus municipaux
 – Règlement 2013-10 - Adoption;*
- 4.F) *Modification au code d'éthique des employés municipaux
 – Règlement 2012-08 - Adoption;*
- 4.G) *Traitement des archives – Proposition d'entente.*

5. DONS ET SUBVENTIONS:

- 5.A) *Propositions du comité;*
- 5.B) *Table de concertation des aînés;*
- 5.C) *Couches lavables – Demandes de subvention;*
- 5.D) *Réseau Homme Québec – Demande de gratuité de salle;*

6. URBANISME :

- 6.A) *Demande de modification au règlement de zonage – Zone 127-I;*
- 6.B) *Vente de terrain – 201 St-Pierre;*
- 6.C) *Vente de terrain – 370 Néron.*

7. AFFAIRES NOUVELLES :

- 7.A) *Centre communautaire – Affichage extérieur;*

- 7.B) *Reconnaissance d'un objet patrimonial – Statue de Polycarpe Moreau;*
- 7.C) *Assurance – Biens assurables;*
- 7.D) *Assurance réservoirs pétroliers;*
- 7.E) *Système d'alarme caserne et garage;*
- 7.F) *Réfection de conduite d'eau potable rang 3;*
- 7.G) *Réfection du terrain de pétanque;*
- 7.H) *Ventilation hôtel de ville;*
- 7.I) *Gérance camping;*
- 7.J) *Vente de matériel usagé;*
- 7.K) *Fossés rue St-Wilbrod Sud;*
- 7.L) *Trottoirs St-Wilbrod devant l'église.*

8. LISTE DES COMPTES

9. CORRESPONDANCE :

Aucun dossier.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

À 19 h 38 Monsieur le Maire Réal Côté préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADMINISTRATION

2.A) LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR R.7616.09.16

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par madame la conseillère Gyna Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté.

2.B) EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AOÛT 2016 R.7617.09.16

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller François Maltais et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'exemption de lecture du procès-verbal soit accordée.

2.C) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AOÛT 2016 R.7618.09.16

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2016 soit adopté.

3. DROIT DE PAROLE

Un droit de parole est accordé aux citoyens présents à 19 h 39.

4. RÉOLUTIONS

4.A) **CASERNE – ÉTAT DE SITUATION**
R.7619.09.16

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'expertise structurale de la caserne de pompiers a été déposé au conseil;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de l'ingénieur de la firme Cegertec Worley Parsons recommande d'opter pour une construction neuve au lieu d'une rénovation de la caserne actuelle étant donné qu'elle ne serait pas économiquement viable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le projet de rénovation de la caserne soit écarté.

4.B) **SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES – ENTENTE DE SERVICES**
R.7620.09.16

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Gyna Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité d'Hébertville-Station retient les services de la Société d'avocats Simard Boivin Lemieux S.E.N.C.R.L. proposés par monsieur Jean-Sébastien Bergeron avocat, comme conseillers juridiques pour une période de trente-six (36) mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2019 pour des honoraires fixes de 100\$/mois (1 200\$/an), selon les modalités décrites dans l'entente de services.

QUE monsieur le directeur général Dave Corneau soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour que prenne entière effet la présente résolution.

4.C) **MAISON DES JEUNES - SUBVENTION**
R.7621.09.16

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la seconde portion de subvention attribuée à la maison des jeunes d'Hébertville-Station, pour 2016, au montant de 8 000\$, soit émise.

4.D) **TERRAIN DE SOCCER – INVESTISSEMENT COMITÉ DES LOISIRS**
R.7622.09.16

CONSIDÉRANT QU'un projet de construction de terrain de soccer est en cours;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs recommande le projet et désire y investir une partie de son budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité d'Hébertville-Station affecte un montant de 3 000 \$ du budget des loisirs pour la réalisation des travaux de construction d'un terrain de soccer.

4.E) **MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX –
RÈGLEMENT 2013-10 - ADOPTION**
R.7623.09.16

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville-Station doit modifier son code d'éthique et de déontologie afin de le rendre conforme aux exigences des articles 7.1 et 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné précédemment lors d'une séance du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass appuyé par madame la conseillère Gyna Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'amendement au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux soit adopté.

4.F) **MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX – RÈGLEMENT 2012-08 - ADOPTION**
R.7624.09.16

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville-Station doit modifier le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin de le rendre conforme aux exigences des articles 7.1 et 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné précédemment lors d'une séance du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller François Maltais et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'amendement au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux soit adopté.

4.G) **TRAITEMENT DES ARCHIVES – PROPOSITION D'ENTENTE**
R.7625.09.16

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont soumises à la loi sur les archives (L.R.Q. A-21.1) pour la conservation et la gestion des archives publiques;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent adopter une politique de gestion de leurs documents actifs et semi-actifs;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent assumer la gestion de leurs documents inactifs et historiques;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Histoire du Lac-Saint-Jean a déposé une offre de service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Gyna Simard appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le protocole d'entente 2017-2019 pour le service de consultant en archivistique de la Société d'Histoire du Lac-Saint-Jean soit accepté au montant de 7 616 \$, pour trois ans, établi comme suit :
2017 = 2 520 \$, 2018 = 2 520 \$ et 2019 = 2 576 \$;

QUE monsieur le directeur général Dave Corneau soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour que prenne entière effet la présente résolution.

5. DONS ET SUBVENTIONS

5.A) PROPOSITIONS DU COMITÉ

TOURNOI PROVINCIAL MIDGET D'ALMA - TOURNOI DE GOLF **R.7626.09.16**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE quatre (4) personnes soient autorisées à participer, au coût de 100 \$ chacun, au tournoi de golf au profit du tournoi provincial MIDJET d'Alma le 28 septembre 2016.

HAVRE DE L'HOSPITALITÉ - TOURNOI DE GOLF **R.7627.09.16**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE quatre (4) personnes soient autorisées à participer, au coût de 100 \$ chacun, au tournoi de golf au profit du Havre de l'hospitalité le 17 septembre 2016.

5.B) TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS **R.7628.09.16**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'un montant de 100 \$ soit accordé, pour faire l'acquisition de quatre billets afin de permettre à quatre membres du club des aînés de participer à la journée internationale des personnes âgées du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

5.C) COUCHES LAVABLES – DEMANDES DE SUBVENTION **R.7629.09.16**

CONSIDÉRANT QUE le tonnage des couches jetables au site d'enfouissement représente une importance;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) propose une solution alternative avec le programme des couches lavables;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par deux citoyennes de la municipalité d'Hébertville-Station;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) participe de l'ordre de 50% du montant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Gyna Simard appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité émette un chèque au montant de 100 \$ pour la demande admissible de madame Joëlle Dufour;

QUE la municipalité émette un chèque au montant de 100 \$ pour la demande admissible de madame Joany Brassard;

QU'une demande de participation soit expédiée à la RMR afin de recevoir leur participation.

5.D) **RÉSEAU HOMME QUÉBEC – DEMANDE DE GRATUITÉ DE SALLE**
R.7630.09.16

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par madame la conseillère Gyna Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la salle multifonctionnelle de l'hôtel de ville soit prêtée, gratuitement, au Réseau Homme Québec du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le 17 septembre 2016 afin que celui-ci puisse offrir des ateliers de croissance personnelle.

6. URBANISME

6.A) **DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE –**
ZONE 127-I

Dossier reporté.

6.B) **VENTE DE TERRAIN – 201 ST-PIERRE**
R.7631.09.16

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité d'Hébertville-Station procède à la vente du lot 5 336 779 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est à monsieur Richard Côté pour la somme de 22 305,00 \$ plus taxes;

QUE monsieur le maire Réal Côté et monsieur le directeur général Dave Corneau soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour que prenne entière effet la présente résolution;

QU'une clause devra être inscrite au contrat notarié à l'effet qu'advenant le cas où il n'y aurait pas de construction d'un bâtiment principal sur le terrain dans les deux ans de la signature du contrat, monsieur Richard Côté aura l'obligation de revendre le terrain à la municipalité d'Hébertville-Station au prix de 22 305,00 \$ moins les frais de notaire nécessaires au rachat par la municipalité;

QUE monsieur Richard Côté dispose de trois mois afin d'acquérir ledit terrain de façon officielle à défaut, la municipalité se réserve le droit de le revendre à une autre personne, et ce, sans préavis ou pénalité de quelque nature que ce soit.

QU'une clause soit ajoutée afin d'autoriser la municipalité d'Hébertville-Station à effectuer l'installation d'une servitude électrique en son nom.

6.C) **VENTE DE TERRAIN – 370 RUE NÉRON**
R.7632.09.16

Il est proposé par monsieur le conseiller François Maltais appuyé par madame la conseillère Gyna Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité d'Hébertville-Station procède à la vente du lot 5 336 769 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est à monsieur Maxime Lemieux pour la somme de 15 896,25 \$ plus taxes;

QUE monsieur le maire Réal Côté et monsieur le directeur général Dave Corneau soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour que prenne entière effet la présente résolution;

QU'une clause devra être inscrite au contrat notarié à l'effet qu'advenant le cas où il n'y aurait pas de construction d'un bâtiment principal sur le terrain dans les deux ans de la signature du contrat, monsieur Maxime Lemieux aura l'obligation de revendre le terrain à la municipalité d'Hébertville-Station au prix de 15 896,25 \$ moins les frais de notaire nécessaires au rachat par la municipalité;

QUE monsieur Maxime Lemieux dispose de trois mois afin d'acquérir ledit terrain de façon officielle à défaut, la municipalité se réserve le droit de le revendre à une autre personne, et ce, sans préavis ou pénalité de quelque nature que ce soit.

QU'une clause soit ajoutée afin d'autoriser la municipalité d'Hébertville-Station à effectuer l'installation d'une servitude électrique en son nom.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.A) **CENTRE COMMUNAUTAIRE – AFFICHAGE EXTÉRIEUR**
R.7633.09.16

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE Lettrage GD soit autorisé, au coût de 3 500,00 \$, plus taxes, à faire la fabrication ainsi que l'installation de l'affichage extérieur du centre communautaire;

QUE la dépense soit affectée au surplus accumulé non affecté.

7.B) **RECONNAISSANCE D'UN OBJET PATRIMONIAL – STATUE DE POLYCARPE MOREAU**
R.7634.09.16

Il est proposé par madame la conseillère Gyna Simard appuyé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'un processus de reconnaissance d'un objet patrimonial soit lancé afin d'honorer la statue de monsieur Polycarpe Moreau, auto-sculpteur;

QUE le conseil municipal appuie cette démarche.

7.C) **ASSURANCE – BIENS ASSURABLES**

Dossier reporté.

7.D) **ASSURANCE RÉSERVOIRS PÉTROLIERS**
R.7635.09.16

CONSIDÉRANT QUE des réservoirs pétroliers pour alimenter le chauffage à l'huile sont présents au garage et à la caserne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville-Station doit se doter d'une assurance responsabilité civile de pollution découlant de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE le réservoir de la caserne date de plus de 20 ans et n'est pas assurable;

CONSIDÉRANT QUE le réservoir du garage date de 2008 et que la MMQ offre une assurance de 500 000 \$ avec une franchise de 2 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller François Maltais et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'offre de la MMQ soit acceptée au montant de 250 \$ annuellement.

7.E) **SYSTÈME D'ALARME CASERNE ET GARAGE**
R.7636.09.16

CONSIDÉRANT QUE les coûts de surveillance à distance par le système d'alarme intrusion et incendie du garage sont plus élevés que ceux de l'assurance lorsque le système n'est pas en fonction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le système d'alarme ne soit plus en lien avec la centrale.

7.F) **RÉFECTION DE CONDUITE D'EAU POTABLE RANG 3**
R.7637.09.16

CONSIDÉRANT QUE la demande en eau potable a augmenté dans le rang 3;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci est alimenté par une conduite de 4 pouces qui ne suffit à la demande;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'analyser la possibilité de remplacer la conduite par une conduite d'un plus grand diamètre;

CONSIDÉRANT QUE Tetra Tech nous a déposé une offre de service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass appuyé par monsieur le conseiller François Maltais et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'offre de service de Tetra Tech pour une étude de concept, incluant une estimation budgétaire afin de remplacer la conduite existante par une conduite d'un plus grand diamètre, et ce sur une longueur de 4 km soit acceptée au montant de 4 900 \$ plus taxes.

7.G) **RÉFECTION DU TERRAIN DE PÉTANQUE**
R.7638.09.16

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal accepte de participer au financement de la réfection et du réaménagement du terrain de pétanque;

QUE le conseil demande au comité des loisirs de monter un projet afin de déposer une demande de subvention au Programme National de la Ruralité, volet III (PNR III).

7.H) **VENTILATION HÔTEL DE VILLE**
R.7639.09.16

CONSIDÉRANT QUE la température dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville ainsi que dans le local du guichet automatique est élevée;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QU'Énergie mécanique nous a déposé une offre de service;

CONSIDÉRANT QUE Desjardins désire payer 50 % des coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'offre d'Énergie mécanique du 12 août 2016 pour la ventilation du hall d'entrée et du guichet automatique, incluant l'installation d'une boîte de contrôle avec thermostat et relié au système de contrôle actuel, au montant de 2 615,48 \$ plus taxes, soit acceptée.

7.I) **GÉRANCE CAMPING**
R.7640.09.16

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'acquérir un véhicule tout-terrain pour effectuer l'entretien du camping;

CONSIDÉRANT QUE le gérant actuel nous offre de fournir son véhicule et de s'occuper de son entretien et des dépenses afférentes;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération annuelle du gérant n'a pas été indexée depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a déposé une offre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Gyna Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'offre du gérant soit un montant supplémentaire de 3 500 \$ annuellement, incluant la fourniture d'un véhicule tout-terrain ainsi qu'un ajustement sur sa rémunération, soit accepté.

7.J) **VENTE DE MATÉRIEL USAGÉ**
R.7641.09.16

CONSIDÉRANT QU'il y a une demande pour l'acquisition, par les citoyens, de matériel usagé inutilisable par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne veut pas créer de favoritisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE lorsqu'une demande d'acquisition est déposée au bureau municipal pour du matériel inutilisé et inutilisable pas la municipalité, celui-ci pourra être vendu à la valeur marchande de celui-ci.

7.K) **FOSSÉS RUE ST-WILBROD SUD**
R.7642.09.16

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée afin que les fossés, du côté Est, aux abords de la rue St-Wilbrod Sud soient refaits;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a des projets de réfection, à court terme, sur ce tronçon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Gyna Simard appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la demande de réfection des fossés soit refusée pour le moment, mais sera considérée dans le projet de réfection de la route;

QUE la réfection du ponceau dans ce fossé, permettant l'accès au champ, soit effectuée en 2016.

7.L) **TROTTOIRS ST-WILBROD DEVANT L'ÉGLISE**
R.7643.09.16

CONSIDÉRANT QUE le trottoir devant l'église demande une réfection;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement dans ce secteur est problématique pour la visibilité et la sécurité;

CONSIDÉRANT QU'il serait possible d'acquérir une portion de terrain de la Fabrique afin d'élargir la rue afin d'implanter un stationnement sans nuire à la visibilité des automobilistes et de refaire cette portion de trottoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE des démarches d'acquisition de terrain auprès de la Fabrique soient autorisées;

QU'un projet soit préparé et présenté au conseil municipal afin de déterminer la meilleure option;

QUE monsieur le directeur général Dave Corneau soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour que prenne entière effet la présente résolution.

8. **LISTE DES COMPTES**
R.7644.09.16

Nom	Montant
9174-7816 QUÉBEC INC.	234.42 \$
ANICET TREMBLAY ET SERGE HARVEY INC.	5 892.47 \$
APSAM	509.75 \$
ATELIER ROSARIO TREMBLAY	305.10 \$
AUTOCAR DU LAC INC.	931.29 \$

BELL CANADA	81.80 \$
BELL MOBILITÉ	164.11 \$
BÉTON RÉGIONAL INC.	1 860.56 \$
CAISSE POP DES CINQ-CANTONS	7 020.66 \$
CAMPING QUÉBEC	330.84 \$
CANADIEN NATIONAL	310.50 \$
CENTRE DE COLLISION ST-BRUNO	6 002.87 \$
CENTRE DU PNEU ST-BRUNO	1 547.63 \$
CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL	20.00 \$
CLAIRE VILLENEUVE	180.95 \$
CLUB D'ASTRONOMIE LES BORÉALIDES	335.00 \$
CLUB D'ATHLÉTISME JEANNOIS	100.00 \$
COGECO CÂBLE	137.79 \$
COMPAGNIE ASPHALTE LTÉE	1 637.23 \$
CONSTRUCTION S.R.B. SCC	259.15 \$
COPIE-XPERT	16.85 \$
DAVE CORNEAU	426.49 \$
ENTERPRISE	244.00 \$
ENVIRIONNEMENT CA INC.	2 069.55 \$
ÉPICERIE MARCHÉ DE LA GARE	60.17 \$
ÉQUIPEMENTS SIGMA INC.	603.31 \$
ÉRIKA BRISSON	220.00 \$
ESPACE BELL ALMA	40.19 \$
FABIEN DEVIN	770.00 \$
FERME DU RUISSEAU CREUX ZOO DE FALARDEAU	294.00 \$
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	1 709.13 \$
GARAGE JEAN-GUY PERRON	58.93 \$
GIZMO AMUSEMENT/JEUX GONFLABLES SAGUENAY	263.29 \$
GRAVIERS DONCKIN SIMARD	638.86 \$
GROUPE PAGEX	366.47 \$
GROUPE ENVIRONNEX	442.43 \$
GROUPE ULTIMA INC.	11.00 \$
HYDRO QUÉBEC	9 072.78 \$
IMPORT DÉPÔT	158.99 \$
INTER-CITÉ USINAGE	6 037.63 \$
LES VARIÉTÉS LCR INC.	569.13 \$
LYS INFORMATIQUE	293.13 \$
MACONNEX	770.73 \$
MALTAIS OUELLET INC.	181.62 \$
MARJORIE GAGNON	48.00 \$
MARTIN GAUDREULT	1 034.78 \$
MB SECOURS ENR.	111.73 \$
MÉGABURO	351.72 \$
MESSAGERIE D.M.G.	23.00 \$
MICHEL GAUDREULT	363.15 \$
MINISTÈRE DU REVENU	10 908.01 \$
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	1 216.60 \$
MRC LAC-ST-JEAN-EST	995.36 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO	35 513.63 \$
MUNICIPALITÉ DE ST-GÉDÉON	4 347.12 \$
NUTRINOR	522.62 \$
OUIMET MARTIN	40.00 \$

PETITE CAISSE	387.80 \$
PIÈCES D'AUTOS JMR ALMA	72.07 \$
POTVIN YVON, DUCHESNE JOAN	115.00 \$
PRODUITS BCM LTÉE	4 333.85 \$
PRODUITS DE SUNCOR ENERGIE S.E.N.C.	3 197.21 \$
PRODUITS D'ENTRETIEN BOILY	336.76 \$
QUINCAILLERIE TREMBLAY LAROCHE INC.	162.21 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	1 943.08 \$
RÉAL THIBEAULT	200.00 \$
RÉGIE INTER. INCENDIE S. SUD	24 626.50 \$
RÉGIS DION	159.50 \$
REVENU CANADA	4 629.63 \$
SANIVAC	1 624.83 \$
SÉCAL INSTRUMENTS INC.	2 281.75 \$
SÉCUOR	32.18 \$
SERVICE DES LOISIRS DE ST-GEDEON	63.68 \$
SIGNIS INC.	182.24 \$
SIMARD BOIVIN LEMIEUX	1 578.32 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	3 105.99 \$
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNI.	364.00 \$
TECHSPORT INC.	978.77 \$
TELL TECH COMMUNICATION	3 340.23 \$
TETRA TECH QI INC	175.35 \$
TTF ÉLECTRIQUE	182.81 \$
TUVICO	204.97 \$
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	687.22 \$
VALMO ÉLECTRIQUE	378.62 \$
VISA DESJARDINS	5 340.94 \$
W.H. PERRON	109.43 \$
SALAIRES NETS	27 993.57 \$
TOTAL	197 445.03 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la liste des comptes à payer soit approuvée.

9. CORRESPONDANCE

Aucun dossier.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est accordée aux citoyens dans la salle à 20 h 14.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R.7645.09.16

Monsieur le conseiller Michel Claveau propose de lever la présente séance à 20 h 27.

Monsieur Réal Côté,
Maire

Monsieur Dave Corneau,
Directeur général